

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF101

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« document »

le mot :

« titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.